

ENQUETE ANNUELLE PRODCOM

L'enquête annuelle Prodcum a été mise en place dans le cadre du règlement européen PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) -règlement n°3924 du 19 décembre 1991- : celui-ci permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires. Le règlement permet ainsi de recueillir des données harmonisées dans tous les domaines industriels pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Ces enquêtes sont effectuées sous la responsabilité du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, soit directement par le service de la statistique et de la prospective (SSP), soit par les organismes professionnels agréés pour l'exécution des enquêtes industrielles obligatoires approuvées par le conseil national de l'information statistique, soit encore par des organismes non agréés. Les organismes agréés travaillent sur la base d'enquêtes obligatoires coordonnées par l'administration dont les questionnaires reçoivent chaque année un visa de l'Insee et du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Les données peuvent également provenir de bureaux interprofessionnels (bureau national interprofessionnel du cognac par exemple).

Sont interrogées les entreprises (exceptionnellement l'établissement) occupant au moins vingt salariés et qui fabriquent physiquement les produits figurant sur la liste PRODCOM. Toutefois, pour garantir une couverture de 90 % sur l'ensemble de chaque classe à quatre chiffres de la NACE imposée par le règlement, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure tous les producteurs quelle que soit la nature de l'entreprise.

Au 1er janvier 2008 est entrée en vigueur la version révisée de la nomenclature d'activité et de produits française (NAF rév. 2). Cette publication est réalisée selon cette nouvelle version. La codification des activités s'effectue désormais sur cinq positions dont les quatre premières correspondent exactement à la nomenclature européenne (NACE). Celle des produits détaillés dans la liste PRODCOM (Production Communautaire) s'effectue comme auparavant sur huit chiffres. Les quatre premiers reprennent les chiffres de la NACE et les six premiers ceux de la Classification des Produits Associés aux activités (CPA), déclinaison française et européenne de la nomenclature de produits officialisée par les Nations Unies en 2006. Dans ce cadre, toute la numérotation des codes de la liste PRODCOM 2008 a changé. Une table de passage jointe aux tableaux fait le lien avec la version précédente de la codification PRODCOM. Les produits introduits ou redéfinis sont pour leur part signalés dans les tableaux par *.

Un changement de méthodologie de calcul de la production vendue de vins a conduit à réviser les données sur la période 1997 à 2010 (codes PRODCOM 11.02.11.90, 11.02.11.93, 11.02.12.11, 11.02.12.13, 11.02.12.17 et 11.02.12.20).

AVERTISSEMENT

L'entrée en vigueur en janvier 2009 de la loi de modernisation de l'économie (LME) modifie le système de facturation entre industriels de l'agroalimentaire et grande distribution.

Cette modification entraîne en 2009 une correction à la baisse du niveau des facturations et des prix moyens des produits concernés. Le suivi des valeurs commercialisées et des prix unitaires de certains produits observés à partir de l'enquête Prodcum en est perturbé.

Pour plus d'information : INSEE Conjoncture Supplément Infos-rapides du 29 juillet 2009) sur http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind25/archives/lppi_2009.pdf.

METHODOLOGIE

Cette enquête porte sur une liste officielle de produits à étudier auxquels correspondent des variables à renseigner. Ces variables - **quantité physique et valeur** – concernent les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national métropolitain et les DOM (TOM exclus) au cours de l'année civile, quelle que soit l'année de fabrication.

Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement.

La valeur est calculée sur la base du prix de vente départ usine et comprend le coût du conditionnement (même facturé séparément).

Sont déduits de la valeur des produits correspondants les rabais, remises et ristournes accordés s'ils viennent en déduction du chiffre d'affaires fiscal.

Ne sont pas compris :

- la taxe sur la valeur ajoutée (T. V. A.) et les éventuelles taxes spécifiques de consommation (droits sur les alcools, spiritueux et tabac),
- les frais de transport facturés séparément,
- les éventuelles restitutions à l'exportation.

SECRET STATISTIQUE

La diffusion des données agrégées est soumise à des règles de confidentialité : chaque donnée cumulée doit correspondre à au moins trois unités statistiques et aucune de ces unités ne doit représenter plus de 85 % du total.

Un résultat peut correspondre à l'agrégation des données provenant de plusieurs enquêtes. Si l'une de ces sources est en secret, et dans le cas où les résultats des autres sources représentent plus de 90 % du champ à couvrir pour le produit, les données publiées ne concernent que les sources non couvertes par le secret.

SIGNES CONVENTIONNELS

... Résultat non disponible

s Résultat confidentiel non publié conformément à la loi sur le secret statistique

/// Sans objet

Source : Agreste, enquête Prodcum (production communautaire)

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/entreprises-agroalimentaires/statistiques-prodcum-et-enquete-de/>

Octobre 2016